

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

IMPORTANT!

Toute propriété doit posséder au moins 2 arbres par tranche de 10 m de façade, dont au moins 1 arbre dans la cour avant. Si votre terrain compte moins d'arbres que ce qu'exige la densité minimale après l'abattage autorisé, vous devrez replanter de nouveaux arbres dans les 6 mois suivants l'émission du permis d'abattage.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom :	Nom :
Numéro :	Rue :
Ville :	Code postal :
Numéro de lot (si terrain non construit) :	
Téléphone :	Courriel :

IDENTIFICATION DE L'ÉMONDEUR

La coupe sera effectuée par Hydro-Québec. (Joindre une copie de leur demande écrite.)

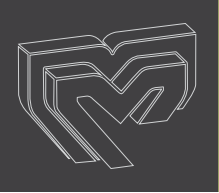
Prénom :	Nom :
Nom de la compagnie :	
Téléphone :	

LIEU DES TRAVAUX

Les travaux seront effectués à l'adresse du demandeur.

Sinon, veuillez fournir les coordonnées du lieu des travaux :

Numéro :	Rue :	Code postal :
----------	-------	---------------



DÉTAILS DE L'ABATTAGE

Indiquez le nombre total d'arbres de plus de 10 cm (3 po) de diamètre présents sur votre terrain (avant l'abattage) par emplacement.

Cour avant : Cour arrière/latérale : Total :

Indiquez le nombre d'arbres à abattre par emplacement :

Cour avant : Cour arrière/latérale : Total :

Sorte d'arbre (essence) :

Raison(s) de l'abattage :

Arbre malade Nombre : Arbre dangereux Nombre :

Arbre mort Nombre : Arbre nuisible Nombre :

Autre (précisez) : Nombre :

Expliquez les raisons d'abattre le ou les arbres :

PLANTATION D'ARBRES

Prévoyez-vous planter un ou plusieurs arbres ? Oui Non

Si oui, indiquez le nombre, la sorte d'arbre (essence) et l'endroit où il sera planté :

Cour avant Nombre : Sorte :

Cour arrière Nombre : Sorte :

DOCUMENTS JOINTS À VOTRE DEMANDE

- Une photo de chaque arbre à abattre (obligatoire)
- Copie de l'acte notarié (si vous êtes devenu propriétaire récemment)
- Demande écrite d'Hydro-Québec (si requis)
- Procuration (autorisation) du propriétaire (si requis)
- Rapport d'un arboriculteur (si requis)

SIGNATURE

J'ai pris connaissance de la [règlementation et des normes d'implantation](#) en vigueur en lien avec mon projet.
Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Date : JJ MM AAAA

Signature du demandeur

CONSIGNES AU DEMANDEUR

- Renseignez-vous sur la réglementation et les normes en vigueur sur ville.mascouche.qc.ca/arbre.
- Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
- Réunissez les documents requis.
- Déposez votre demande au comptoir des permis de l'hôtel de ville (3034, chemin Sainte-Marie), du lundi au vendredi, de 8 h 15 à midi et de 13 h 15 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à environnement@ville.mascouche.qc.ca.

NOTES

Vous pouvez transmettre vos photos par courriel à environnement@ville.mascouche.qc.ca.

La Ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide.

Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débuter des travaux.

Les coûts du permis peuvent varier en fonction de votre demande.

COORDONNÉES

Service de l'environnement et du développement durable
environnement@ville.mascouche.qc.ca
450 474-4133, poste 1500